

Génépierre Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

Bulletin d'information du 1er trimestre 2019 Valable du : 1eravril 2019 au 30 juin 2019 - Période analysée : 1er janvier 2019 au 31 mars 2019

Distribution des revenus

Dividende prévisionnel 2019 (avant imposition)	11,30€
Acomptes de distribution 2019	
1 ^{er} trimestre (versement le 25/04/2019)	2,83€
Prochain acompte prévu vers le 25/07/2019	

Chiffres clés

	31/12/2017	31/12/2018	31/03/2019
Nombre d'immeubles (1)	103	105	109
Surface totale (en m²)	238 893	241 251	256 813
Taux d'occupation financier (1)	88,06 % (3)	89,53 % (3)	88,16 %
Capital social (en €)	428 179 374	483 983 829	502 244 838
Valeur de réalisation par part (en €) (1)	226,74	230,48 (4)	230,48 (4)
Valeur IFI résident (5) (en €)	213,98	209,65	-
Valeur IFI non résident ⁽⁵⁾ (en €)	189,92	180,14	-
Dividende brut par part (en €) avant imposition (2)	11,90	11,52	2,83
Capitalisation	745 815 707	843 017 585	874 825 159
Nombre de parts	2 798 558	3 163 293	3 282 646
Nombre d'associés	10 206	10 015	9 988
Prix de souscription par part (en €) (1)	266,50	266,50	266,50
Valeur de retrait par part (en €) (1)	244,11	244,11	244,11

- (1) Voir glossaire.
- (2) Montant cumulé à la fin de la période.
- (3) Taux annuel.
- (4) Valeur de réalisation sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 25/06/2019.
- 5) Impôt sur la fortune immobilière (cf. Fiscalité).
- * Au sens du Bureau International du Travail. Source : BIT, Insee, Recherche Amundi (T1 2019), Immostat, Brokers.

Chers Associés,

Après une fin d'année 2018 et un début d'année 2019 difficiles, les chiffres économiques de la zone euro sont restés mitigés en mars. Certains indicateurs portant sur l'activité industrielle ont continué de se dégrader pour atteindre leurs niveaux les plus faibles depuis la crise de 2011-2012. En revanche, les enquêtes de conjoncture concernant les services et le moral des ménages, ainsi que les chiffres de la consommation, ont dressé un tableau plus positif.

En France, au 4º trimestre 2018, la croissance du PIB a atteint 0,3 % en 3 mois, comme au trimestre précédent. Le taux de chômage métropolitain a diminué au 4º trimestre 2018*, atteignant 8,6 % soit une baisse très mesurée sur 1 an. Après une forte dégradation fin 2018, l'indice de confiance des ménages s'est amélioré mais celui-ci restait, en mars, inférieur de 4 % à la moyenne historique.

Avec 541 000 m² commercialisés au 1er trimestre 2019, le marché francilien des bureaux a connu un recul marqué de son activité : -23 % sur 1 an, comparé à un 1er trimestre 2018 particulièrement actif. La diminution des grandes transactions a été un facteur jouant à la baisse. Si l'impact potentiel du ralentissement économique sera un élément à surveiller, il semble également que le manque d'offre ait pu être un frein à l'activité dans certains secteurs. L'offre immédiate est en effet relativement restreinte en lle-de-France avec 2,9 millions de m² (stable en 3 mois mais -7% sur 1 an). La faible vacance a cependant eu un effet haussier sur les loyers faciaux des quartiers les plus recherchés. Autre élément favorable pour les loyers : la baisse des avantages commerciaux observée au 4e trimestre 2018, passant légèrement sous le seuil des 20 %. Les situations sont très hétérogènes, et dans certains secteurs la forte concurrence entre bailleurs empêche une hausse des loyers faciaux ou une baisse des avantages commerciaux.

À 5 % en deçà de sa moyenne historique, l'indice du climat des affaires du commerce de détail s'est dégradé en mars 2019, notamment sous l'effet de ventes passées moins favorables que le mois précédent.

L'immobilier de commerces reste très segmenté tant pour les enseignes que pour les investisseurs, qui privilégient les meilleurs emplacements. Les volumes investis au 1er trimestre 2019 en immobilier d'entreprise français avoisineraient les 4 milliards d'euros. Cela représenterait un recul sur 1 an même si les volumes restent élevés dans une analyse historique.

Les bureaux sont restés la classe d'actifs privilégiée des investisseurs.

À l'exception du secteur logistique, en légère compression, les taux de rendement prime sont restés globalement stables à des niveaux particulièrement bas.

Le taux d'occupation financier de la SCPI Génépierre est en légère augmentation au cours du 1et trimestre à 88,16 % (88,09 % au 4et rimestre 2018). Cette augmentation s'explique d'une part par les ventes en février des actifs de Roissy et Rotterdam qui affichaient une vacance locative, et d'autre part par la fin de la franchise sur un des immeubles de Nice. Par contre, les franchises accordées dans le cadre des dernières mises en location pèsent sur le niveau de taux d'occupation financier.

Le rythme de collecte a été soutenu sur les 3 premiers mois de l'année avec un montant net investissable de 30 M€ environ.

Au cours du 1er trimestre, Génépierre a procédé à 3 acquisitions pour un montant total de 37,7 M€ via des participations dans plusieurs SCI et une OPPCI :

- un immeuble de bureaux mono-locataire localisé à Berlin centre-ville de 1 437 m² pour un prix d'acquisition de 12,6 M€,
- un immeuble multi-locataire à usage de bureaux situé dans le quartier central des affaires de Francfort pour 4,8 M€,
- 4 parcs d'activités composés à la fois de bureaux et de locaux d'activités en région parisienne à destinations de PME ou de groupes industriels. Le montant investi est de 20,3 M€ pour une surface

Ce trimestre, la SCPI a finalisé l'acquisition d'un hôtel à Berlin à proximité de la Mercedes Arena (livraison de la vente à terme) et a signé une promesse d'acquisition pour 2 immeubles à l'aéroport de Nice à usage de bureaux et d'hôtel. Ces dernières acquisitions en VEFA d'un montant de 11,1 M€ au global devraient être livrées au 2e trimestre 2021.

Concernant les cessions, l'immeuble localisé à Rotterdam a été vendu pour 7,6 M€ au mois de février ainsi que l'immeuble le Septentrion à Roissy pour 2,6 M€.

La valorisation des immeubles de Génépierre a permis de constater une progression de la valeur de réalisation au 31/12/2018. Ainsi, afin d'être en adéquation avec la valorisation du patrimoine de votre SCPI et conformément à la publication au Balo du 25 mars 2019, le prix de souscription sur le marché primaire passe à 268,50 € par part (soit un prix de retrait de 245,95 € par part) à compter du 1er avril 2019.

La distribution du trimestre s'établit à $2,83 \in$ par part en phase avec l'objectif de distribution prévu en 2019 de $11,30 \in$ par part (respectivement $2,82 \in$ et $2,83 \in$ par part au 2° et 3° trimestre et ajustement de la distribution au 4° trimestre en fonction du résultat 2019 et du prévisionnel de l'année suivante).

Bien cordialement

Anne Duperche Rabant, Gérante de la SCPI



Génépierre a obtenu le Grand Prix des SCPI 2019*, dans la catégorie "SCPI de bureaux", décerné par le Magazine Mieux Vivre Votre Argent.

Les Grands Prix distinguent les SCPI ayant des revenus réguliers ainsi qu'une performance régulière sur 5 ans (parmi les investissements accessibles aux particuliers, classés dans des catégories homogènes d'au moins quinze produits sur la base de leurs indices de référence). Les fonds de droits étrangers sont intégrés et aucun filtre sur l'encours n'est appliqué.

- Données Europerformance au 31/12/2018. * Distinction valable jusqu'en avril 2020.

Situation locative du trimestre (Toutes les données sont indiquées en quote-part de Génépierre)

Principales locations/relocations

Adresse	Type de surface	Relocation / Location	Surface (en m²)	Date d'effet	Durée du bail	Loyer annuel HT/HC* (en K€)
696 rue Kermen - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Bureaux	Location	398	01/02/2019	3/6/9 ans	103
Boulevard Paul Montel - 06000 Nice (25 % de l'indivision)	Bureaux	Location	159	06/01/2019	6/9 ans	29

^{*} Hors Taxes/Hors charges.

Principaux travaux en cours

Adresse	Type de surface	Surface (en m²)	Montant HT* (en K€)	Date prévi- sionnelle fin de travaux	Nature des travaux
696 rue Kermen - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Bureaux	2 207	12	1 ^{er} trim. 2019	Modernisation du hall de l'immeuble (copropriété)
696 rue Kermen - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Bureaux	2 207	28	1 ^{er} trim. 2019	Mise en conformité des ascenseurs et fiabilisation
ZAC de Pichaury, 10 rue Guilibert Gauthier de la Lauzière 13080 AIX EN PROVENCE	Bureaux	1 172	15	1 ^{er} trim. 2019	Intervention sur étanchéité terrasse

^{*} Hors Taxes

Taux d'occupation financier du 1er trimestre 2019 : 88,16 %



Le taux d'occupation du 1er trimestre 2019 est de 88,16 % contre 88,09 % au 4e trimestre 2018.

Taux d'encaissement

Le taux d'encaissement du 1er trimestre 2019 est de 96,10 % contre 97,5 % au 4e trimestre 2018.

Libérations significatives

Adres	ise	Type de surface	Surface (en m²)	Date d'effet	Perte annuelle de loyer HT/HC* (en K€)	Loyer annuel de marché HT/HC* (en K€)
	e du Caulet, Aéroparc de Saint Martin du Touch O TOULOUSE	Bureaux/Activité	2 380	31/01/2019	165	165

^{*} Hors Taxes/Hors Charges

Principaux manques à gagner locatifs

Adresse		Type de surface	Surface vacante (en m²)	Loyer annuel de marché HT/HC* (en K€)	Commentaires / Actions menées
10 place de la	a Joliette - 13002 Marseille (12% de l'OPPCI)	Bureaux/Commerces	2 613	576	Recherche de locataires en cours
9-11 allée de	l'Arche - 92400 Courbevoie (5% de la SCI)	Bureaux	409	185	Recherche de locataires en cours

^{*} Hors Taxes/Hors Charges

Évolution du patrimoine (Toutes les données sont indiquées en quote-part de Génépierre)

Acquisitions

Adresse	Type d'actif	A/PA/LVT*	Surface (m²)	Prix d'acquisition AEM** (en €)	Loyer annuel HT/HC (en €)***	Date d'acquisition
Postdamer Platz 10, BERLIN (Allemagne) (7 % de la SCI)	Bureaux	А	1 437	12 683 295	328 636	29/03/2019
Oper 46 FRANCFORT (Allemagne) (7 % de la SCI)	Bureaux	А	480	4 884 737	175 700	29/03/2019
Portefeuille de 4 actifs en 11e de France (Bureaux-59 %/ Locaux d'Activité-41 %) (10 % OPPCI)	Parc d'Activités	А	21 710	20 300 000	1 096 200	31/01/2019
16-19 Mühlenstrasse BERLIN (15 % de la SCI)	Hôtel	LVT	2 036	10 767 166	428 796	18/02/2019
Zac de l'Arenas 06000 NICE VEFA (25 % de la SCI)	Bureaux	PA	3 548	4 339 450	354 188	27/02/2019
Zac de l'Arenas 06000 NICE VEFA (25 % de la SCI)	Hôtel	PA	6 168	6 789 229	216 973	27/02/2019

^{*} Acquisition (A) / Promesse d'acquisition (PA) / Livraison vente à terme (LVT) - ** Acte en main - *** Hors taxes/Hors charges.

Cessions

Adresse	Type d'actif	V/PV**	Surface (en m²)	Valeur nette comptable (en €)	Date de la vente	Prix de vente HD* (en €)
Fascinatio - Boulevard 350 ROTTERDAM (Pays-Bas) (20 % de la SCI)	Bureaux	V	3 871	9 120 800	21/02/2019	7 600 000
Le Septentrion - 2 avenue de la Râperie - 95700 ROISSY EN FRANCE	Showroom	V	6 230	4 501 148	11/02/2019	2 660 000

^{*}Hors Droits de mutation - ** Vente(V)/Promesse de vente (PV).

Marché des parts

Marché primaire	2018	1er trimestre 2019	total année 2019
Souscriptions			
Nombre de parts	417 792	132 723	132 723
Montant (en €)	111 341 568	35 370 680	35 370 680
Retraits			
Nombre de parts	53 057	13 370	13 370
Montant (en €)	12 951 744	3 263 751	3 263 751
Nombre de parts en attente de retrait	-	-	-

Marché de gré à gré

Aucune part n'a été échangée de gré à gré au cours du 1er trimestre 2019.

Modalités de souscription et de retrait

Souscription de parts

A compter du 1er avril 2019 (conformément à la publication au Balo du 25 mars 2019), le prix de souscription est de 268,50 € (dont 22,55 € de frais de souscription) et le prix de retrait est de 245,95 €.

Minimum de souscription : jusqu'au 31 mars 2019, 10 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 2 665 € prime d'émission incluse. A compter du 1er avril 2019, 10 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 2 685 € prime d'émission incluse

Les parts souscrites porteront jouissance à compter du 1^{er} jour du sixième mois suivant la date de souscription.

Retrait des parts (vente des parts par l'associé) : s'effectue par une demande de retrait au prix de retrait en vigueur déterminé par la Société de Gestion. Le prix de retrait ne peut être supérieur au prix de souscription en vigueur au jour du retrait diminué de la commission de souscription.

Un même associé ne peut passer qu'un ordre de retrait à la fois. Un associé ne peut déposer une nouvelle demande de retrait que lorsque la précédente demande de retrait a été totalement satisfaite ou annulée.

Les parts retirées perdent jouissance à compter du premier jour du mois suivant le retrait.

Les demandes de retrait doivent être compensées par des souscriptions. Par conséquent, un associé peut obtenir le remboursement de ses parts à condition qu'il y ait, pour faire droit à sa demande de retrait, des demandes de souscriptions d'un montant suffisant.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs demandes de retrait, inscrites sur le registre et représentant au moins 10 % des parts de la SCPI n'étaient pas satisfaites dans un délai de douze mois, la Société de Gestion, conformément à l'article L. 214-59 du Code Monétaire et Financier, en informerait sans délai l'Autorité des Marchés Financiers et convoquerait une Assemblée Générale Extraordinaire dans les deux mois suivant cette information.

La Société de Gestion proposerait à l'Assemblée Générale la cession partielle ou totale du patrimoine et toute autre mesure appropriée (cession par confrontation des ordres d'achat et de vente inscrits sur le registre tenu par la Société de Gestion).

Cession des parts de gré à gré : s'effectue directement entre les associés et sans intervention de la Société de Gestion, à des conditions librement débattues entre le cédant (celui qui vend) et le cessionnaire (celui qui achète).

Performances

Le Taux de rentabilité Interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement, en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

Taux de rentabilité interne (TRI) à 5 ans :

9.18 %

Taux de rentabilité interne (TRI) à 10 ans :

8.21 %

Taux de distribution sur valeur de marché (1)

	2018	2017	2016	2015	2014	2013 ⁽³⁾	2012 ⁽³⁾	2011 ⁽³⁾	2010 ⁽³⁾	2009 ⁽³⁾
Distribution	11,52 €	11,90 €	13,00 €	13,00€	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00€	14,00 €	15,25 €
dont Revenus non récurrents (2)	8,11 %	7,48 %	23,46 %	21,9 %	15,4 %	1,70 %	11,5 %	6 %	6 %	5 %
Prix n	266,50 €	266,50 €	266,50 €	266,50€	255,92€	194,47 €	209,48€	274,91€	248,48 €	226,67€
Taux de distribution	4,32 %	4,47 %	4,88 %	4,88 %	5,08 %	6,68 %	6,21 %	4,72 %	5,63 %	6,73 %

(1) Correspond au dividende brut (non optant au PFNL jusqu'en 2012) versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus values distribués) divisé par le prix de part acquéreur moyen de l'année n.

(2) Revenus non récurrents : recours au Report à Nouveau (RAN) et distribution de Plus Value Immobilière (PVI). - (3) Données de Génépierre avant fusion avec Géné-entreprise.

Variation du prix moyen de la part frais et droits inclus sur l'année (4)

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Prix n	266,50 €	266,50€	266,50 €	266,50 €	255,92€	194,47 €	209,48€	274,91€	248,48€	226,67 €
Variation n/n-1	0,00%	0,00 %	0,00 %	4,13 %	31,60 %	-7,17 %	-23,80 %	10,64 %	9,62 %	-0,76 %

(4) Se détermine par la division de l'écart entre le prix acquéreur moyen de l'année n et le prix acquéreur moyen de l'année n-1 par le prix de part acquéreur moyen de l'année n-1.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

A savoir ce trimestre

Assemblée Générale

Nous vous informons que la date de l'Assemblée Générale Mixte de Génépierre a été modifiée et se tiendra le mardi 25 juin 2019 à 15 heures. L'adresse exacte du lieu où se tiendra l'Assemblée Générale sera précisée dans la convocation qui vous sera adressée.

Le quorum nécessaire à la tenue de l'Assemblée est de 25 % pour les résolutions ordinaires et de 50 % pour les résolutions extraordinaires. Il est donc impératif, afin d'éviter les frais de convocation et de tenue d'une seconde Assemblée, que les associés, en majorité, expriment leur vote.

Nous vous rappelons que vous pourrez voter soit en étant présent à l'Assemblée, soit par correspondance, soit en donnant procuration à l'aide du bulletin de vote qui sera joint à la convocation et enfin, par vote électronique, pour les associés qui ont opté pour ce mode de communication dématérialisée.

À défaut de quorum, une seconde consultation sera organisée le mardi 9 juillet 2019.

Evolutions Réglementaires

La nouvelle version du Règlement général de l'AMF (RGAMF) sur la partie relative aux SCPI est entrée en vigueur le 22 février 2019, et la nouvelle instruction AMF a été publiée le 13 mars 2019. La principale évolution de cette nouvelle réglementation concernant l'information aux associés des SCPI est que la fréquence de l'information périodique (bulletin d'information) devient au minimum semestrielle.

Aussi, le dernier bulletin trimestriel sera celui du $2^{\rm e}$ trimestre 2019, produit sur la base des données au 30/06/2019 (période analysée du $1^{\rm er}$ avril 2019 au 30 juin 2019). Il sera publié en août 2019.

Le premier bulletin semestriel sera celui du 2e semestre 2019, produit sur la base des données au 31/12/2019 (période analysée du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019). Il sera publié en février 2020.

Fiscalité

Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

Revenus: les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des revenus fonciers provenant de la location des immeubles, et des revenus financiers générés par le placement de la trésorerie disponible.

Plus-values immobilières :

- dans le cas de cession de parts, la Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la plus-value, impôt qui sera déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé,
- dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, l'établissement de la déclaration et le paiement de l'impôt correspondant à la plus-value réalisée sont aussi effectués par la Société de Gestion pour le compte de chacun des associés.

La Société de Gestion indique le montant des plus-values immobilières dans les informations fiscales annuelles adressées aux associés pour remplir leurs déclarations de revenus. Ces données sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C afin que l'Administration fiscale calcule le revenu fiscal de référence des contribuables.

Impôt sur la fortune immobilière (IFI): valeur IFI

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) est appliqué depuis le 1er janvier 2018 sur le patrimoine immobilier. Il repose sur la valeur des seuls actifs immobiliers détenus directement ou indirectement. Cette valeur IFI pour les SCPI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur de référence de la part au 1er janvier de l'année n. Chaque année, la Société de Gestion définit le ratio immobilier à appliquer à la valeur de référence. Pour les SCPI à capital variable, la valeur IFI = ratio immobilier x valeur de retrait retraitée de certains éléments.

PFU (Prélèvement forfaitaire unique)

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus financiers ayant la nature d'intérêts perçus par la SCPI peuvent désormais être soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % décomposée en un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % et en prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 %.

À noter qu'il est possible d'opter, dans la déclaration des revenus, pour l'imposition au barème progressif de l'IR en lieu et place du PFU.

Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes. L'acompte d'impôt sur le revenu prélevé lors du versement des intérêts au taux de 12,8 % doit être distingué de l'imposition finale à l'impôt sur le revenu.

Prélèvement à la source (PAS) : depuis le 1^{er} janvier 2019, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

- Pour les revenus fonciers, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fera l'objet d'acomptes calculés par l'administration fiscale et payés par prélèvements mensuels ou trimestriels sur le compte bancaire des contribuables.
- Pour les réductions d'impôt (investissement locatif de type Scellier ou Pinel) acquis au titre de 2018, une avance de 60 % est calculée sur la base de la situation fiscale de l'année antérieure. Elle est versée le 15 janvier 2019 sur le compte bancaire des contribuables et le solde est versé à l'été 2019.

Les revenus financiers (dividendes) et les plus-values immobilières réalisées par les SCPI ne sont pas concernés par le PAS.

Glossaire

Taux d'occupation financier: rapport entre le montant des loyers facturés et le total des loyers qui seraient facturés si l'ensemble du patrimoine était loué. Les locaux non-loués représentant la vacance financière correspondent aux actifs: sans locataires, sous franchise de loyer, en travaux de restructuration et sous promesse de vente.

Franchise: négociation entre le bailleur et le locataire d'une gratuité de loyer pendant une période définie permettant notamment d'accompagner le locataire dans la prise en charge de la surface louée. Cet accompagnement commercial permet d'éviter au locataire un double loyer pendant la période des travaux d'aménagements, et couvre une partie de ces travaux et le coût du déménagement.

Valeur de réalisation : somme de la valeur vénale des immeubles et de la valeur des autres actifs et passifs en tenant compte des plus-values latentes sur actifs financiers.

Prix de souscription (prix d'achat) : déterminé par la Société de Gestion et payé par l'acquéreur, il s'entend frais inclus.

Prix de retrait (prix de vente) : déterminé par la Société de Gestion, il s'entend net de frais.

SCI : Société Civile Immobilière.

OPPCI: Organisme de Placement Professionnel Collectif Immobilier.

Immeubles : cela inclut les immeubles livrés et en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement).

Plus d'informations

Rendez vous sur le site amundi-immobilier.com



- Retrouvez votre portefeuille, vos ordres en attente d'exécution, vos duplicatas d'informations fiscales annuelles archivées, et tous les documents qu'Amundi Immobilier vous envoie périodiquement.
- Demandez à recevoir une notification chaque fois qu'un document est mis à disposition dans cet espace.
- Optez pour ne plus recevoir les informations en mode papier.

Pour y accéder c'est simple!

 Cliquez sur le bouton " CONNEXION Espace privé" et saisissez votre référence client Amundi Immobilier et votre code postal. Vous recevrez par SMS, courriel ou courrier postal selon votre choix, les instructions vous permettant de créer votre mot de passe.



Besoin d'aide? Retrouvez Antoine sur le site pour

- Répondre à vos questions sur les produits, actualités, calendriers (fiscalité, Assemblée Générale ...).
- Accéder à un grand nombre de documents.
- Préciser les formalités à accomplir dans la gestion de votre produit.

Pour souscrire ou vendre des parts de SCPI

Retrouvez les documents nécessaires sur Amundi-immobilier.com ou auprès de votre agence

- Pour souscrire : les bulletins de souscription, la note d'information et les statuts, la brochure commerciale.
- Pour vendre : les bulletins de retrait.

Contactez Amundi Immobilier



associe-amundi-immobilier@amundi.com



0820 04 10 30 - lundi-vendredi (8h30/17h30) (0,12 €/mn + coût d'un appel)



Amundi Immobilier - Gestion des associés TSA 56003/26906 VALENCE Cedex

GÉNÉPIERRE: Visa COB n° 96-07 du 3 septembre 1996 et n° 03-30 du 13 octobre 2003 et visa AMF n° 14-29 du 19 septembre 2014 et n° 17-12 du 05 mai 2017.

Amundi Immobilier: 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 - France - Site internet: www.amundi-immobilier.com / Société Anonyme au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n° GP 07000033.

Conception graphique : art'6 - Réalisation : Imp. J. Hiver S.A.S. - Paris - Crédit photo : Christophe Audebert

